



Éditorial Michel Salingue, secrétaire général

Vers une marginalisation des retraités

Les dernières annonces d'Edouard Philippe, Premier ministre, sont un véritable *casus belli* pour les retraités. Le 26 août dans une interview au *Journal du dimanche*, il annonçait, ni plus ni moins, la fin du statut de retraité, la fin du distingo essentiel entre « personne âgée » et « retraité ». Dans son propos il classait les pensions de retraite dans la catégorie des allocations sociales, niant le lien indéfectible entre salaire d'activité et pension de retraite.

“ A terme, c'est à une marginalisation des retraités que nous assisterons, marginalisation en termes de pouvoir d'achat mais aussi en termes de statut dans la société. ”

En effet, alors que jusqu'aux années 1990 (2003 pour les fonctionnaires) les pensions évoluaient en fonction du salaire moyen (du point d'indice pour les fonctionnaires), puis ont évolué avec les prix, le Premier ministre annonce, aujourd'hui, la fin de toute règle. D'autant que n'existe aucune négociation, aucune concertation portant sur l'évolution des pensions avec les organisations syndicales ou associatives représentant les 16 millions de retraités. C'est le fait du prince ! Les retraités actuels, comme les futurs retraités, n'auront plus aucune garantie sur l'évolution du pouvoir d'achat de leur pension. A terme, c'est à une marginalisation des retraités que nous

assisterons, marginalisation en termes de pouvoir d'achat mais aussi en termes de statut dans la société. Non, le retraité n'est pas un « inactif » vivant aux crochets de ceux qui produisent la richesse. Il est à une étape de sa vie de salarié, à un moment où la société estime qu'il a droit au repos dans des conditions financières qui restent liées à son statut de salarié. C'est bien pourquoi la FGR-FP, comme la plupart des organisations de retraités et confédérations syndicales, estime que les pensions doivent évoluer en fonction des salaires. Non la pension n'est pas, ne peut pas être une allocation sociale. Quand on parle d'une « personne âgée », c'est le statut biologique de la personne qu'on évoque et si elle est sans ressource, on lui accorde une allocation sociale. Mais lorsqu'on parle d'un « retraité », c'est alors le statut social qui est évoqué, statut lié, de fait, au statut de salarié. On est retraité parce qu'on a été salarié, qu'on a produit des richesses et versé des cotisations de retraite. C'est au nom de ces richesses produites et de ces cotisations versées que le retraité a des droits à pension. Après les attaques que nous avons connues ces dernières années, si les propositions du Premier ministre étaient mises en œuvre, c'est à un recul social de plus de 70 ans auquel nous assisterions mais aussi, à terme, à une marginalisation des retraités. Ce n'est l'intérêt de personne, une société ne peut fonctionner harmonieusement en marginalisant un quart de ses citoyens.

■ Paris, le 17 septembre 2018